

Assemblée Générale Ordinaire d'ATTAC 92

Samedi 5 avril 2014

Maison de la Vie Associative¹ 28, rue Victor Hugo 92240 Malakoff

Bulletin de vote

**Ce bulletin est envoyé à tous les adhérent(e)s d'ATTAC 92 de 2013 et / ou 2014.
Merci de le renvoyer rempli, AVANT le 5 avril 2014, date de clôture des candidatures
et si possible dans la semaine précédente, afin d'en faciliter le traitement.**

Vote par correspondance postale (cloture le 2 avril)

Vous devez glisser ce bulletin, une fois rempli, dans une enveloppe que vous laisserez vierge et qui sera cachetée. Puis, glissez cette même enveloppe dans une seconde enveloppe, dûment affranchie, que vous enverrez à :

ATTAC 92 chez Éric COLAS 141, avenue Jean Jaurès 92140 Clamart

et sur laquelle vous aurez pris soin, de noter au dos, vos nom et prénom.

Vote par courrier électronique (cloture le vendredi 4 avril à 23h59)

Ceux et celles qui utilisent Internet, peuvent envoyer leur bulletin rempli simultanément aux 2 adresses suivantes : debrenne.michniak@orange.fr eric.colas@evab.org

Vous devez savoir que votre vote ne sera donc plus totalement anonyme.

Vote sur place

Il est également possible de voter sur place lors de l'Assemblée Générale. Les votes seront clos à 13h00 (voir la page « Déroulement de la journée »).

IMPORTANT : Si vous disposez d'une adresse Internet, ou si vous en avez changé, nous vous demandons de bien vouloir la communiquer à Éric COLAS (eric.colas@evab.org) afin que nous puissions procéder à une mise à jour de nos fichiers.

Nous vous invitons à voter, même si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale d'ATTAC 92. Nous vous rappelons que votre vote est important, car il confère sa légitimité au Conseil d'Administration d'ATTAC 92 et témoigne de votre engagement dans votre association. L'objectif est d'organiser un véritable débat ouvert avec les adhérents.

¹Lien vers le plan de [openstreetmap](#) ,
[métro](#) ligne 13: Malakoff-Plateau de Vanves, [tramway](#) ligne 3: Porte de Vanves, [bus](#) 191 ou 126

Contacts pour L'AG:

Si vous avez des questions au sujet de ce bulletin, n'hésitez pas à les poser :

- à Jean-Louis Michniak, Président du Comité Local : 09.61.25.27.39, debrenne.michniak@orange.fr
- à Éric COLAS, Secrétaire du Bureau : 06.32.72.40.97, eric.colas@evab.org

Remarques :

1 - Ce bulletin est envoyé à tous les adhérents de 2013 et/ou 2014 d'ATTAC 92. Il est transmis avant le 5 mars 2014 (1 mois avant l'AG), via Internet pour les adhérents dont une adresse email est connue, soit par la Poste pour les non-internautes.

2 - Les votes sur le rapport financier, le rapport d'activité, les motions et l'élection des membres du CA se feront préférentiellement par correspondance électronique ; un bulletin de vote est envoyé avec tous les éléments d'information aux adhérent(e)s d'ATTAC 92, soit via Internet, soit par la Poste, avant le 5 mars 2014 (1 mois avant l'AG). La clôture des votes par correspondance postale interviendra dans la semaine précédant l'AG. Les adhérent(e)s qui ne voteront pas par correspondance pourront voter lors de l'AG elle-même le 5 avril 2014, cette procédure restant exceptionnelle.

3 - Dans ATTAC 92, il y a aujourd'hui treize groupes de proximité qui regroupent les adhérents de communes voisines ; vous pouvez consulter la liste de ces groupes de proximité sur le site Internet de ATTAC 92 : <http://www.local.attac.org/attac92/>.

4 - La durée du mandat au CA est de un an, à compter de leur élection par l'AG.

Conformément aux statuts d'ATTAC 92, le nouveau CA "comprendra les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix". Le vote portera donc, individuellement sur chaque candidat, présenté par un groupe de proximité ou non.

5 - Merci à ceux qui utilisent Internet de renvoyer ce bulletin rempli par Internet.

6- Les statuts sont accessibles dans cet article : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?article1918>
et téléchargeables là : http://local.attac.org/attac92/IMG/pdf/2-6_AG_2011-Statuts_Attac92-2011-2.pdf

Bulletin de vote

1. Conseil d'Administration

Vous trouverez ci-dessous la liste des candidats. La plupart d'entre eux ont rédigé un texte de présentation afin d'éviter aux adhérents un vote " en aveugle " (voir le document « Présentation des candidats »).

Pour voter, vous devez cocher un ou plusieurs noms parmi les candidats ci-dessous (un au minimum, tous les noms au maximum). Si vous renvoyez ce bulletin de vote sans cocher un seul nom, votre vote sera compté comme une abstention.

pour les votes papier : mettre une croix pour le(s) vote(s) choisi(s)

pour les votes électroniques : mettre un grand **X** MAJUSCULE et **gras** pour le(s) vote(s) choisi(s)

Hubert GUERINET		Rosette KEBADJIAN	
Bernard BLAVETTE		Sophie MALOBERTI	
Eric COLAS		Jean-Louis MICHNIAK	
Jean QUEBRE		Cécile GANEVAL	
Mark CRAMER			

2. Rapport d'activité d'ATTAC 92

pour les votes papier : entourer le vote choisi et rayer les votes refusés

pour les votes électroniques : mettre en **gras** le vote choisi et mettre en ~~barré~~ les votes refusés

Vote sur le rapport d'activité : POUR CONTRE ABSTENTION

3. Rapport financier d'ATTAC 92

pour les votes papier : entourer le vote choisi et rayer les votes refusés

pour les votes électroniques : mettre en **gras** le vote choisi et mettre en ~~barré~~ les votes refusés

Vote sur le rapport financier : POUR CONTRE ABSTENTION

Vote sur l'imputation du résultat 2011

au compte "fond associatif et réserves" : POUR CONTRE ABSTENTION

4. Motions et Résolutions présentées par les adhérents

Conformément aux statuts, les résolutions seront discutées en Assemblée Générale, ces textes figurent parmi les documents qui accompagnent ce bulletin de vote.